



Belvaux/Sanem, le 01 juillet 2026

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions le Travail, en date du 19 juin 2026, réf N° **I/2010/0092/159 dérog.**,

l'Administration Communale de Sanem

a eu l'autorisation **pour la dérogation concernant le hall omnisports Scheierhaff à Soleuvre, rue Jean Anen, numéro cadastral 287/7138.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délaï de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **01 juillet 2026 au 10 août 2026 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz